



Pour le membre du gouvernement, il est hors de question de violer la loi électorale pour accorder un délai supplémentaire aux candidats.

Lundi 2 décembre, René Emmanuel Sadi, le ministre de la Communication (Mincom) et Paul Atanga Nji, ministre de l'Administration territoriale, ont rencontré les médias pour leur annoncer la tenue effective des élections le 9 février 2020.

René Emmanuel Sadi a indiqué que la convocation du corps électoral est une réponse du chef de l'Etat aux attentes d'un peuple conscient et jaloux de sa souveraineté.

Face à l'attitude de certaines formations politiques qui menacent notamment de boycotter cette échéance, Paul Atanga Nji, a tenu à rappeler les dispositions de la loi en se montrant clair : **« Il ne s'agit pas d'un jeu d'enfant. Les dispositions légales en la matière sont claires. Elles imposent quinze jours après la convocation du corps électoral à chaque parti politique pour déposer ses listes de candidature. Aucun parti n'est exempt du respect de cette règle. L'on ne peut pas demander une chose et son contraire. L'on ne peut demander aux pouvoirs publics de violer la loi en la matière. Celle-ci s'impose à tous les acteurs électoraux qui devaient travailler en fonction du calendrier électoral, et notamment du fait qu'au bout de deux prorogations, en ce qui concerne les municipales, il allait désormais être difficile de demander une nouvelle prorogation »**, déclaré le ministre face

aux hommes de médias. Des propos vraisemblablement adressés à Cabral Libii, président du Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN).

Le jeune opposant a en effet, demandé à Elecarn, de donner « à titre exceptionnel » un nouveau délai de 15 jours pour le dépôt des listes de candidature.

Sur le rôle des autorités administratives accusées d'avoir favorisé les candidats d'un parti politique (RDPC), Paul Atanga Nji lève toute équivoque : « **Ces récriminations ont été portées à notre attention. Les candidats du parti mis en cause avaient-ils une mention qui indiquait leur appartenance à cette formation politique ? Je ne pense pas. Tous les candidats présentaient des pièces de dossiers qui exigeaient un minimum de vérifications. Ceci s'imposait à tous les partis politiques** ».